

## COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 003-210301354-20221125-20221125\_045-DE

SLO

### Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 21/11/2022

**Date d'affichage :** 21/11/2022

Délibération n°20221125\_045

Objet : Forfait chauffage du gîte : révision de la période d'application

Considérant que le tarif de location comprenant une majoration pour le chauffage s'applique du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,

Compte-tenu des périodes de froid qu'il peut y avoir en dehors de ces dates obligeant ainsi à allumer le chauffage lors de la location du gîte,

Compte-tenu de la hausse des prix de l'énergie,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'étendre ce tarif du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

